

Module 1 : Mise en place de projets de mesures de justice restaurative



Format
En présentiel



Nombre de participants
12 à 20 personnes



Durée
30 heures (4 jours)



Public cible

Cette formation s'adresse essentiellement aux personnes souhaitant devenir animateur / animatrice de mesures de justice restaurative.

En effet, ce module 1 est un prérequis pour suivre le module 2 permettant d'accéder au Certificat d'aptitude à l'animation de mesures de justice restaurative.

Toutefois, ce module 1 peut s'adresser aux personnes qui, sans avoir le projet de devenir animateur ensuite, souhaitent néanmoins s'impliquer dans un programme de justice restaurative sur les étapes d'information et d'orientation.



Prérequis

La justice restaurative en France étant portée par le ministère de la Justice et les associations, conventionnées ou agréées par ce dernier, cette formation est ouverte aux professionnels impliqués dans un groupe projet de programme de justice restaurative :

- Membres des associations d'aide aux victimes,
- Personnels de l'Administration pénitentiaire,
- Personnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse PJJ,
- Magistrats, greffiers.

La maîtrise de la langue française est aussi un prérequis.



Situations de handicap

Toutes nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap. La faisabilité des adaptations à envisager sera étudiée en fonction des besoins communiqués par l'apprenant.

Contact : referent-handicap@justicerestaurative.org



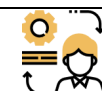
Objectifs pédagogiques

- Savoir expliquer aux justiciables ce qu'est la justice restaurative (bienfaits et limites) pour informer des dispositifs et orienter
- Savoir utiliser les protocoles et cadres d'intervention pour choisir les mesures et intervenants appropriés
- Connaître les enjeux de la préparation des participants à une mesure de justice restaurative.



Compétences visées

- ✓ S'appropriier les principes de la justice restaurative
- ✓ Connaître le cadre d'intervention des programmes et mesures de justice restaurative
- ✓ Connaître le protocole de mise en œuvre d'un programme de justice restaurative
- ✓ Savoir informer et orienter des personnes victimes ou autrices d'infractions pénales vers une mesure de justice restaurative
- ✓ Connaître les bases théoriques et méthodologiques de la préparation au dialogue en justice restaurative
- ✓ Découvrir le protocole de mise en œuvre de la médiation restaurative
- ✓ Découvrir le protocole de mise en œuvre des conférences restauratives et autres mesures en groupes
- ✓ Découvrir le protocole de mise en œuvre des CSR-CAR.



Méthodes pédagogiques

- ❖ Exposé, apport de connaissances
- ❖ Questions / Réponses
- ❖ Visionnage de film et vidéo
- ❖ Echange, débat

Module 1 : Mise en place de projets de mesures de justice restaurative



Contenu

- ✓ La justice restaurative : Principes et promesses
- ✓ Le cadre normatif de la justice restaurative en France
- ✓ Le cadre opérationnel de la justice restaurative en France
- ✓ L'information et l'orientation
- ✓ L'approche relationnelle
- ✓ La médiation restaurative
- ✓ La conférence restaurative / Les RDV-RCV / Le cercle restauratif
- ✓ Les CSR-CAR



Ressources pédagogiques

- ❖ Livret pédagogique
- ❖ PowerPoint
- ❖ Webinaire
- ❖ Vidéos
- ❖ Film
- ❖ Dossier post formation : formulaires types, dépliant, manuel, etc.

Modalités d'évaluation

Au début

- ✓ Auto-évaluation amont
- ✓ Quizz à l'entrée

Pendant

- ✓ Evaluations formatives au travers des échanges et cas pratiques

A la fin

- ✓ Test de connaissances
- ✓ Auto-évaluation aval

Attestation

- ✓ Attestation de réalisation de la formation



Suivi

Un questionnaire de satisfaction sera adressé à l'apprenant à la fin de la formation.

L'intervenant.e reste disponible pour les apprenants pendant 6 mois après la formation.

Un questionnaire d'opérationnalité sera adressé à l'apprenant 6 mois après la formation.

Les profils et expériences de nos intervenants

Tous nos intervenants sont des spécialistes experts de la Justice Restaurative.



En plus d'être formateurs, leurs activités professionnelles couvrent :

- l'animation de mesures de justice restaurative (médiations restauratives, rencontres détenus ou condamnés / victimes),
- la supervision technique de l'animation de mesures de justice restaurative,
- la gestion de projets et l'accompagnement dans la mise en œuvre de programmes de justice restaurative,
- les actions de sensibilisation et d'échanges de pratiques dans le domaine de la justice restaurative,
- des travaux de recherches autour de la justice restaurative, etc.

Voir l'équipe pédagogique

<https://www.justicerestaurative.org/equipe-pedagogique/>

Module 1 : Mise en place de projets de mesures de justice restaurative

Les modalités d'inscription

INSCRIPTION

Lorsque le commanditaire est :

- une Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires DISP, ou
 - une Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse DTPPJ, ou
 - une Association d'Aide aux Victimes AAV impliquée dans un programme de justice restaurative,
- ce commanditaire transmet à l'IFJR les coordonnées de ses candidats, l'IFJR vérifie les prérequis de chaque candidat et lui formalise son inscription, à la condition que les prérequis soient remplis. Sinon, l'IFJR lui en explicite les motifs de refus d'intégration en formation.

NB : Lorsque le commanditaire est :

- la Fédération France Victimes (formation dans leurs locaux à Paris), ou
 - L'École Nationale d'Administration Pénitentiaire ENAP (formation sur le campus de l'école à Agen),
- l'IFJR intervient en tant que prestataire dans leurs locaux, mettant à disposition son expertise pour l'animation de la formation. Dans ces cas, l'IFJR n'enregistre pas les inscriptions.

Les modalités d'accès et les tarifs sont spécifiques à ces 2 structures. Si vous souhaitez suivre une formation auprès de ces structures, nous vous invitons à vous en rapprocher si vous souhaitez vous informer sur leurs modalités d'accès et leurs tarifs.

Pour vous informer sur une Demande d'inscription à une formation au sein de la Fédération France Victimes à Paris, vous pouvez aussi consulter ce lien : <https://www.france-victimes.fr/index.php/formation/accueil- formations>

Pour vous informer sur la Procédure d'inscription à une formation au sein de l'ENAP, vous pouvez consulter aussi ce lien : <https://www.enap.justice.fr/procedure-dinscription>

Les tarifs

€
TARIFS

Le tarif d'une session Module 1 organisée par l'IFJR est de 6 000 € TTC par groupe d'apprenants (jusqu'à 20 participants maximum).

Ce montant est fixe, quel que soit le nombre de participants.

Si des places restent vacantes, ces places sont ouvertes à d'autres structures aussi impliquées dans un programme de justice restaurative (agents de l'administration pénitentiaire, ou agents de la protection judiciaire de la jeunesse, ou membres d'associations d'aide aux victimes).

La facturation de ce montant sera répartie au prorata du nombre de participants effectifs et par structure de rattachement.

Les prochaines sessions

Consultez les dates et villes

<http://www.justicerestaurative.org/formations-a-venir-m1/>

Nous contacter

Nous contacter

<http://www.justicerestaurative.org/nous-contacter/>